

10 Mai 2023

Note d'information : Actualités réglementaires
“règlement (UE) n°2023/915”**Chers partenaires ;**

Dans le cadre de la communication de **GLOBAL FOOD QUALITY** avec ses partenaires, nous avons le plaisir de vous informer que le **règlement européen (UE)2023/915** a été publié le **05 Mai 2023**.

Jusqu'à présent, c'est le règlement (CE) n°1881/2006 qui définissait les Teneurs Maximales (TM) de nombreux contaminants présents dans les denrées alimentaires. En lien avec l'évolution des connaissances et exigences en matière de contamination des aliments, il a souvent été modifié. De nouvelles dispositions réglementaires devant encore lui être apportées, la Commission Européenne a choisi de l'abroger.

Par conséquent, le règlement (UE) n°2023/915 du **25 avril 2023** vient en remplacement du règlement (CE) n°1881/2006. Avec ce règlement, l'Union Européenne se fixe véritablement pour objectif de **protéger efficacement la santé publique**. A cet effet, les Teneurs Maximales des différents contaminants sont fixées suivant le principe **ALARA**¹. Ainsi, en établissant les TM selon un niveau aussi bas que raisonnablement possible, l'UE garantit « l'application par les exploitants du secteur alimentaire de mesures qui préviennent ou réduisent autant que possible la contamination en vue de protéger la santé publique ».

Notons toutefois que **le nouveau règlement ne présente pas de changement majeur par rapport au précédent pour ce qui concerne les valeurs des TM dans les aliments**. Il permet plutôt de gagner en clarté et en lisibilité. Ce remplacement confirme également l'importance grandissante du sujet des contaminants chimiques dans l'alimentation.

En outre, **l'annexe II** propose des tableaux de correspondance entre les deux règlements. Cet outil facilitera davantage la transition entre les deux textes.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre. Il entre en vigueur le **15.05.2023**

Source : Journal officiel de l'Union européenne, L 119/103

L'équipe de Global FOOD QUALITY / NAK AGRO MAROC
reste à votre entière disposition pour tout
complément d'information



¹ As Low As Reasonably Achievable